



## CAHIER D'ACTEUR N°4

## CONCERTATION PUBLIQUE

Sous l'égide de  
  
DU 19 SEPTEMBRE  
AU 21 NOVEMBRE 2022



FNE13, association fédérative bénéficiant de l'agrément Protection de l'Environnement, accompagne de l'ordre de 50 associations. Dans le cadre de ses vocations, FNE13 agit notamment pour protéger le cadre et la qualité de vie, contre les pollutions et les nuisances, prévient les dommages écologiques, technologiques et sanitaires par la concertation et si nécessaire en recourant à la justice.

**Contact**  
FNE13 – Le Président  
Richard Hardouin

### Préambule :

Le choix de l'implantation, en zone urbanisée, du projet Hynovera, est entièrement dû à l'effet d'aubaine des offres de reconversion du Pacte de Territoire, pour la reconversion du site de la centrale à charbon de Gardanne Meyreuil.

Les avis et propositions des riverains pour leur cadre de vie, leur environnement, et leur sécurité, ont été méprisés dans une parodie de concertations préalables :

- Déloyales par parti-pris et désinformations,
- Dissymétriques par différentiel des moyens mis à disposition,
- Tronquées par des accords parallèles à huis clos exclusifs et non négociables.

### Analyse FNE13 :

- FNE13 ne s'oppose pas par principe à la recherche et au développement d'énergies nouvelles indispensables à la transition énergétique.
- Quel que soit le futur mix énergétique, l'État devra assumer a minima, ses missions régaliennes avec des moyens de transport terrestres, maritimes, et aériens indispensables.
- Le développement d'e-carburants synthétisés sur des bases non fossiles : d'énergies-source, de carbone, et d'hydrogène, est incontournable. carburant renouvelable en l'associant avec du gaz de synthèse produit grâce à partir d'une gazéification de biomasse.

Cependant, on n'installe pas impunément en milieu urbanisé, des industries ICPE classées SEVESO seuil bas "compensé", comme édulcoré par la documentation CNDP.

Les Municipalités ont ouvert à l'urbanisation les environs du site en mutation, elles doivent en assumer totalement les responsabilités.

- Justifier la pérennité des industries lourdes uniquement par son antériorité, ne va pas jusqu'au bout du raisonnement. L'agriculture était tout aussi antérieure sur ce territoire !

- Accaparer définitivement, pour si peu d'emplois, 87 hectares avec absolument tous les réseaux à disposition, au barycentre d'une Métropole en manque d'espaces à usages multiples, questionne :  
. l'industrie chimique ne réduit-elle pas l'attractivité des espaces vacants, pour d'autres projets urbanistiques, culturels, et économiques, plus prolifiques en emplois ?

. Ce site deviendra-t-il à terme un complexe chimique ?

. A-t-on comparé le ratio investissement/emplois du projet Hynovera, faible au regard du potentiel de la situation géographique, des réseaux et équipements existants, du besoin d'espaces de la Métropole et des doctrines actuelles de proximité emplois/résidences et de mobilité raisonnée ?

. A-t-on intégré l'énorme circulation locale, périphérique, et régionale, d'un millier de camions/jour, induite par tous les projets du Pacte de territoire, plus ceux de la Centrale biomasse, et tous ceux de la zone attenante de la Malespine : carrière, stockage de déchets, broyage de recyclage de gravats, station-production-distribution d'hydrogène ?

Outre la centrale biomasse de Gardanne-Meyreuil classée SEVESO seuil bas (stocks d'ammoniac, charbon, fioul, gaz) à redéfinir, il y a deux autres projets annoncés à court terme, la production de méthane et sous-produits par pyro-gazéification de déchets solides de récupération et/ou biomasse, et une scierie généralement très bruyante, poussiéreuse et malodorante pour le traitement du bois d'œuvre (réf contentieux FNE).

Le niveau de nuisance et de sécurité du projet Hynovera est sous-estimé car isolé, par le décalage temporel des études des autres projets sur site, alors qu'on vante leurs synergies, ce

qui permet d'annoncer fièrement un classement SEVESO seuil bas "compensé" ...

Une telle concentration sur un même site, de productions et de stocks tampons d'oxygène, de matières inflammables et explosives, exige avant définition de seuil du classement SEVESO, une analyse globale des nuisances, des dangers, de leurs effets cumulatifs, et plus particulièrement de l'effet domino.

Officiellement alimenté en électricité certifiée verte, le projet Hynovera n'affiche plus vouloir utiliser les 150 MW de puissance de la centrale-biomasse voisine de pallier, mais cette puissance, certifiée ou pas, manquera inexorablement au réseau électrique Sud-Est contractuellement sécurisé depuis 2015.

Si la centrale biomasse, qui n'a toujours pas prouvé qu'elle peut fonctionner en continu aux valeurs nominales, devait poursuivre ses démarrages « évanescents », il faudrait cumuler le défaut d'alimentation du réseau par la centrale, à l'énergie qu'Hynovera puiserait sur ce même réseau.

La théorie de la "péninsule électrique" si complaisamment soutenue depuis 2012, subirait alors un double déficit aux environs de 300 MW de puissance.

**La ressource Biomasse nécessaire.**

Le Pacte de Territoire demande pour 2030 :  
**250 000 T/an de biomasse pour Hynovera et 50 000 T/an pour la scierie** (dont 50% de déchets à brûler).  
La centrale de Meyreuil manque officiellement de bois, mais officieusement négocierait des tarifs de rachat plus généreux.

Le Pacte est en concurrence directe avec :

- Le plan d'approvisionnement de la centrale biomasse de Meyreuil : 900 000 T/an
- Fibre-Excellence à Tarascon : 1 200 000 T/an
- La centrale Biomasse de Brignoles : 180 000 T/an
- La centrale biomasse de Pierrelatte : 150 000 T/an
- Le report important du chauffage domestique sur le bois bûche et granulé.

Un flou statistique, entre bois exploitable et bois disponible, masque le besoin de bois d'importation qui sera majoritaire (réf : CODERST Gazel 07/2021), et pour longtemps, si l'on considère

que la ressource régionale provient avant tout de l'exploitation quasi optimum des forêts publiques.

**Le problème de la biomasse régionale réellement mobilisable reste flagrant.**

La pseudo réserve de gisement des forêts difficiles d'accès mais fragiles de PACA (50% du gisement global) est un leurre économique qui ne peut fonctionner que le temps de quelques subventions d'amorçage, avant d'être rattrapé par la réalité du marché. C'est aussi un risque environnemental dû à la fragilité de ces sols, et au besoin de rentabiliser des installations (pistes, câbles téléphériques) et une exploitation onéreuse (+50 à 100%).

Notons le paradoxe de l'ONF, aux personnels et aux budgets publics en diminution constante, qui a mission de « sortir » le plus de bois possible pour s'autofinancer.

La forte concurrence induite par de grosses unités gourmandes en bois-industrie et en bois-énergie, est décrite par des acteurs de la filière bois, lors des travaux de la commission sénatoriale sur la filière bois énergie, comme des « aspirateurs à biomasse d'importation » qui concurrenceront la filière bois nationale.

**La valeur réelle de la forêt :**

**Gérée principalement pour la valeur intrinsèque de son bois, la forêt a de multiples autres fonctions essentielles et irremplaçables pour la nature et ses écosystèmes dont nous faisons partie.**

**Valeurs quantifiées selon l'étude Merlo /Crotoiru 2007.**

Pour 2/3 de la valeur de la forêt méditerranéenne :

- La séquestration du carbone
- La valeur patrimoniale, paysages, réserve de biodiversité
- La qualité des eaux et la ressource en eau
- La régulation du ruissellement, des crues. Erosion des sols
- La cueillette et la chasse
- Les loisirs et le tourisme

Pour 1/3 de la valeur de la forêt méditerranéenne :

- Les produits forestiers du bois

**Le cycle long de la forêt, et le rythme court de l'industrie, sont peu compatibles.**

**FNE13 met en garde contre les dangers de l'industrialisation des forêts et dénonce les certifications exotiques parfois complaisantes, ainsi que les transports maritimes et/ou routiers (*toujours assortis de promesses d'études d'utilisation du rail*) qui "carbonisent" les vertus détaxées du CO2 "non comptabilisable" émis par la biomasse.**

**Avis FNE13**

**Appuyé sur un réseau électrique déficitaire, éloigné de ressources en biomasse suffisantes, inséré en espace urbanisé, et stigmatisant un espace central unique de la métropole par un complexe chimique en devenir, ce projet tel que localisé va à l'encontre de nos valeurs.**



Concertation sous l'égide de la CNDP



H Y 2 G E N  
F R A N C E